

DEPARTEMENT Du LOT

Mairie de LANZAC

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 06 2018

Date de convocation 11/06/2018

Personnes présentes :Mmes Josiane GUITOU, Eliane POIGNET, Jocelyne ROUDIER. Mrs Patrick BERNARD, Jean-Paul BLADIER, Alain DELVERT, Christian DIAS, Jean-Claude FOUCHE, Gérard GARRIGOU, Jean-Pierre IZARD, François LE GOFF, Jaime MOURA, Daniel MARIAGE.

Procurations :Mme Sandrine FRAYSSE procuration donnée à Mr Patrick BERNARD

Mme Sylvie NICKERT procuration donnée à Gérard GARRIGOU

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 Mai 2018,
- Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD,
- Point urbanisme de Lanzac et évolution souhaitée,
- Projet irrigation Séraudie Odile
- Projet Natura 2000 et pelouse sèche à Cieurac
- Questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 Mai 2018.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

Monsieur Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Transfert compétence éclairage public à la FDEL

Accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point.

Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD,

Présentation des axes et orientations du PADD :

Axe 1 : Définir une politique de l'habitat garantissant un accès au logement pour tous et s'inscrivant dans une logique de développement résidentiel harmonieux

- Orientation 1 : Favoriser l'émergence d'une offre de logements diversifiée et de qualité
- Orientation 2 : Accompagner le réinvestissement du parc de logements existant, en priorité dans les principales centralités du territoire
- Orientation 3 : Programmer une offre de logement et d'hébergement répondant à l'ensemble des parcours résidentiels et de vie

Axe 2 : Développer l'emploi en milieu rural et renforcer les pôles stratégiques du territoire

- Orientation 1 : Structurer la couverture économique avec le renforcement des pôles existants et de nouvelles localisations d'activités
- Orientation 2 : Accompagner les évolutions du territoire en vue d'accroître son attractivité résidentielle et économique
- Orientation 3 : S'appuyer sur les richesses remarquées et remarquables de Cauvaldor pour développer une économie touristique durable
- Orientation 4 : Mettre en place un schéma touristique global pour renforcer le développement touristique

Axe 3 : Soutenir l'économie agricole et forestière, préserver les ressources naturelles

- Orientation 1 : Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers comme ressource naturelle et ressource économique
- Orientation 2 : Préserver la qualité de l'eau et de la ressource en eau
- Orientation 3 : Prendre en compte les risques naturels, pour aménager durablement le territoire
- Orientation 4 : Mettre en place une planification énergétique à différentes échelles

Axe 4 : Promouvoir un territoire des proximités, connecté aux réseaux de communication, favorable au bien-être des populations

- Orientation 1 : Engager un véritable plan en faveur des mobilités pour répondre au principe « Tout à moins de 20 mn », dans l'objectif de favoriser une logique de mise en réseau des polarités du territoire
- Orientation 2 : Mettre en place un schéma d'aménagement des modes doux pour les déplacements au quotidien
- Orientation 3 : Conforter le réseau viaire existant
- Orientation 4 : Accompagner les grands projets structurants du territoire et les axes ferroviaires traversant le territoire
- Orientation 5 : Faire du numérique une priorité pour tout le territoire
- Orientation 6 : Enrayer la désertification médicale des secteurs ruraux en engageant des actions en faveur de la santé
- Orientation 7 : Assurer une offre d'équipements publics adaptés

Axe 5 : Valoriser la qualité des paysages et du patrimoine pour améliorer l'attractivité du territoire

- Orientation 1 : Fonder un urbanisme durable avec des formes urbaines adaptées aux paysages du territoire des Causses et Vallée de la Dordogne
- Orientation 2 : Faire du patrimoine le garant de l'attractivité territoriale, créer une OAP Vallée de la Dordogne
- Orientation 3 : Mettre en valeur les paysages et le patrimoine dans l'aménagement de l'espace
- Orientation 4 : Préserver les continuités écologiques et la biodiversité du territoire
- Orientation 5 : Conserver le cadre de vie comme promotion et image de l'identité territoriale
- Orientation 6 : Mettre en valeur les entrées de ville pour une meilleure qualité et intégration de ces secteurs
- Orientation 7 : Engager une gestion économe des espaces

Il est proposé aux conseillers municipaux d'une part d'ouvrir le débat sur le PADD présenté, et d'autre part d'émettre un avis simple sur ce dernier, cet avis faisant partie des modalités de collaboration entre les communes et CAUVALDOR, déterminées notamment par la délibération du conseil communautaire n°1302017 du 13 février 2017.

Décision des élus :

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat organisé en son sein sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI-H de CAUVALDOR ;
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de PADD

Point urbanisme de Lanzac et évolution souhaitée,

Le PLUI-H se substituera à notre PLU.

Mr le Maire rappelle les demandes de modification apportées à notre PLU concernant les pentes de toit et la distance de recul des constructions par rapport à la voirie.

Concernant le PLUI H, il informe le conseil de la nécessité de faire un travail sur le maintien ou la modification de nos zones constructibles et sur les corrections à apportées sur les erreurs matérielles constatées sur notre document d'urbanisme.

Monsieur DIAS demande d'insister sur les installations à titre privé, de panneaux photo voltaïques.

Projet irrigation Séraudie Odile

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le projet d'irrigation agricole de Madame SERAUDIE qui part du puits d'Exhaure situé sur parcelle à « La Rivière Haute » jusqu'à une plantation de noyers au lieu-dit Laborie.

Mme SERAUDIE demande l'autorisation de passage d'une canalisation dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 2 contres et 5 abstentions d'autoriser Mme SERAUDIE à réaliser le projet d'irrigation agricole à condition de demander les autorisations obligatoires DICT, permission de voirie, arrêté de circulation et fournir un plan de recollement après travaux.

Projet Natura 2000 et pelouse sèche à Cieurac

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le projet de contrat Natura 2000 Hors Agricole, avec réouverture de pelouses sèches alluviales au Lieu-dit Cieurac.

Monsieur le Maire précise les actions retenues dans le cadre de ce contrat :

- Restauration des milieux ouverts par débroussaillage
- Travaux de mise en défens, de fermeture et aménagement des accès
- Information aux usagers
- Entretien des milieux ouverts

Le coût de cette opération s'élèvera à un montant de 15 096 € dont 2 750.40 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix contre et 3 abstentions de refuser ce projet.

Transfert compétence éclairage public à la FDEL

Mise à disposition des biens à la Fédération Départementale d'Energie du Lot

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), en date du 20 décembre 2011,

Vu le règlement de la FDEL fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public, en application de l'article 2.3 de ses statuts,

Vu la délibération de la commune du 29 janvier 2018 demandant le transfert de sa compétence éclairage public à la FDEL,

Vu l'état physique du parc d'éclairage public communal en date du 14/06/2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, en complément de la délibération initiale précitée :

- **De confirmer** la délégation de la compétence communale EP à la FDEL, dans les conditions fixées par son règlement,
- **De valider** l'inventaire du parc EP communal réalisé par la FDEL,
- **De mettre à disposition de la FDEL**, à titre gratuit, les biens concernés. Cette mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal contradictoire, conformément à l'article L.1321 du CGCT,
- **D'inscrire au budget** communal la constatation comptable de la mise à disposition des biens. Les emprunts en cours, contractés par la commune pour financer ses ouvrages EP avant le transfert de la compétence, resteront à sa charge et ne s'imputeront pas sur sa contribution annuelle. La commune continuera à les gérer jusqu'à leur extinction.
- **De transmettre à la FDEL** le montant de la valeur (initiale ou forfaitaire) ou du coût historique des installations d'EP,
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer toutes pièces à intervenir, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des biens.

Questions diverses

* Jérôme CENCI, notre salarié, a envoyé par courrier une demande de mise en disponibilité pour une durée de 3 ans.

Delphine PAINOT est d'accord pour travailler sur les espaces verts

Pour compenser l'absence de Monsieur CENCI, nous nous sommes rapprochés de l'association Initiative Emploi. Une convention avec cet organisme est en cours pour une mise à disposition d'une personne à la demande en fonction de la surcharge de travail sur la commune

* La Mairie de BALADOU recherche un local pour son association de danse. En effet la commune doit faire des travaux et n'a pas la possibilité d'offrir un local pour les danseurs.

La commune de Baladou serait intéressée par une location de notre salle des fêtes tous les vendredi de 18h30 à 22h.

Une proposition avec nos tarifs en vigueur leur sera envoyée

* Une rambarde de sécurité, sur le parvis de l'Eglise s'avère indispensable.

Elle pourrait être réalisée en aluminium

Un devis a été demandé à SEMOTUB et s'élève à 2 485.80 € HT

Nous sommes en attente d'un nuancier de couleur.

* Monsieur TURBET a envoyé un courrier précisant qu'il est difficile de faire cohabiter la cérémonie du 8 mai avec le vide grenier qui se fait à cette même date depuis plus de 15ans.

Fin de séance à 22h50